

*Pour diffusion immédiate*

## **La Ville de Nicolet annonce qu'elle passe en alerte orange pour l'eau potable avec certaines interdictions**

**NICOLET, le 10 juin 2024** – La Ville de Nicolet se voit dans l'obligation d'émettre une alerte orange pour l'utilisation de l'eau potable extérieure, et ce jusqu'au samedi 22 juin où la situation sera réévaluée. Le temps sec des derniers jours, l'ajout d'un réseau temporaire pour le chantier du centre-ville combiné avec une forte consommation de l'eau potable en pleine canicule sur le territoire met une grande pression sur la centrale de traitement d'eau de la Ville.

« Nous avons noté un débit de consommation de l'eau potable une fois et demi plus grande que la normale hier. C'est important de garantir l'approvisionnement intérieur et la sécurité incendie. De notre côté nous avons pris des mesures pour réduire notamment le débit de nos jeux d'eau », mentionne la mairesse, Geneviève Dubois.

- Cette alerte est également émise pour les municipalités desservies par Nicolet soit : Baie-du-Febvre, Sainte-Monique, La-Visitation-de-Yamaska, Saint-Zéphirin-de-Courval, Saint-Elphège et Sainte-Perpétue.
- Conséquemment, l'utilisation extérieure de l'eau est limitée à l'arrosage manuel ou par micro-irrigation des potagers, jardins et fleurs. L'arrosage, entre autres de votre gazon, que ce soit de façon mécanique, par aspersion ou par système automatique, est strictement interdit. Même si la pelouse n'est pas arrosée dans les prochains jours, celle-ci ne meurt pas au soleil :

elle tombe en dormance lors des épisodes de sécheresse et la rosée permet le maintien jusqu'à la prochaine pluie.

Dans une perspective collective, la population est également appelée à réduire sa consommation d'eau potable de façon générale pendant cette période. Il est donc recommandé de limiter la consommation d'eau en s'en tenant aux activités quotidiennes essentielles.

Pour tout savoir sur la réglementation de l'eau potable à Nicolet ainsi que les trucs et astuces pour une consommation équilibrée de l'eau, visitez le site Internet de la Ville dans la section -Règlement eau : <https://nicolet.ca/fr/reglement-eau->